

# L'abbé et le mousquetaire

Un contrat de mariage daté du 29 décembre 1583, trouvé aux Archives départementales du Lot par l'un d'entre nous (RM), nous a interpellés <sup>(1)</sup>. En effet, ce contrat fut passé par devant Maître Nicolas Dumas, notaire royal et père du marié, à Chapou en Quercy, paroisse de Tauriac, au domicile de « l'honorable homme Messire » Bernard Chapou, abbé commendataire de l'abbaye Notre Dame de Bohéries en Picardie. Ainsi, Bernard Chapou, oncle de la mariée, Agnès de Chapou, avait en commende un bénéfice en Picardie !

L'abbé a institué son petit-neveu et filleul, Bernard Dumas, comme héritier universel. Ainsi, cette demeure bourgeoise passa aux mains des Dumas, à son décès en 1603.

## Comment Bernard Chapou a-t-il reçu cette charge ?

Nous savons que pour obtenir un tel bénéfice, il fallait intercéder auprès de la cour royale. L'étude menée sur l'abbaye de Dalon et ses deux abbés : François et Louis de La Fayette, nous donne des informations intéressantes sur la façon dont ils ont obtenu leurs bénéfices, (pour plus d'informations, voir le site internet de notre association : [www.bas-tide-puybrun.com](http://www.bas-tide-puybrun.com)). L'ascension sociale de François de La Fayette fut favorisée par des liens familiaux précieux et protecteurs. C'est ainsi que Madame la marquise de Senecey <sup>(2)</sup> fut nommée première dame d'honneur de la jeune Reine Anne d'Autriche. Cette haute fonction lui permit d'introduire son neveu à la cour de la Reine, d'abord comme aumônier ordinaire, puis comme premier aumônier. François de La Fayette garda cette charge une douzaine d'années. C'est donc de Louis XIII, sur les conseils appuyés d'Anne d'Autriche, que François de La Fayette reçut l'évêché de Limoges en 1627 et trois abbayes dont celle de Dalon. Quant à Louis de La Fayette, petit neveu de François, il était le fils aîné de Madame de La Fayette, femme de lettre connue au XVII<sup>ème</sup> siècle. Cette dernière ayant conservé d'excellentes relations avec Madame de Montespan, lui demanda qu'une des abbayes laissées vacantes par le grand-oncle soit transmise à son fils aîné. Le roi lui accorda Dalon. Louis de La Fayette devint donc abbé de Dalon grâce à l'entremise de la maîtresse royale en titre ! Il prit possession de son abbaye le 15 juin 1676, à l'âge de dix-huit ans.

Revenons à Bernard Chapou. Certes, il n'avait pas de liens familiaux aussi puissants et prestigieux que ceux des La Fayette et nous ne savons pas exactement qui intercédait auprès de la Cour pour avoir cette lointaine abbaye picarde. Toutefois, il semblerait, d'après des recherches menées par Françoise Mas et



Maison de Bernard Chapou au village de Chapou, paroisse de Tauriac

L'abbaye de Bohéries en Picardie



## Le mousquetaire Dumas

Revenons sur le mariage du 29 décembre 1583 dont il est question au tout début de cette étude. Ce mariage unissait Pierre Dumas, fils de Nicolas Dumas, notaire royal et de feu Catherine de Bosquet, du village de Maniols, paroisse de Tauriac, à Agnès de Chapou, fille de Pierre Chapou, frère de l'abbé et de Peyronne de Béfara. Or, dans son testament du 1er mai 1603, l'abbé Bernard Chapou donna l'usufruit de tous ses biens à autre Pierre Dumas, son neveu et institua comme héritier universel Bernard Dumas, son petit neveu et filleul, fils de Pierre Dumas, notaire royal et d'Anne de Chapou. Ainsi donc, nous voyons que la maison forte de l'abbé Bernard Chapou passa aux mains des Dumas. Cette observation est corroborée par l'inventaire « des meubles et effets laissés par feu Bernard Dumas, habitant audit château » et établi le 2 novembre 1727, (vide supra) <sup>(4)</sup>.

Bernard Dumas naquit le 3 juin 1665 à Chapou <sup>(5)</sup>. Il était le fils de Pierre Dumas, sieur de Caussanilles <sup>(6)</sup> et de Louyse de La Rénaudie. Son mariage fut célébré, en grande pompe, en l'église Saint-Sulpice à Paris, le 30 avril 1697. La veille, 29 avril, fut établi le contrat de mariage entre Bernard Dumas et Anne, Geneviève, Françoise Porlier, fille de François II de Porlier, seigneur de Compiègne et de Catherine Canto, par le notaire François Lange, au Châtelet à Paris <sup>(7)</sup>. Ce contrat, peu commun par les dots évaluées à 50 000 livres, bijoux et rentes, apportés par chacune des parties, fut paraphé par une trentaine de témoins présents. Parmi ceux-ci, on rencontrait Henri de Briquerville de La Luzerne, évêque de Cahors ; Joseph de Montesquiou, comte d'Artagnan, sous-lieutenant, maréchal de camp de la 1<sup>ère</sup> compagnie de Mousquetaires de la Garde du Roi, Joseph était un cousin germain du grand d'Artagnan ; Louis de Melun de Paupertuis, chevalier, lieutenant général des armées du roi et capitaine-lieutenant de la 1<sup>ère</sup> compagnie de Mousquetaires ; Louis de Philippeaux de la Vrillière, chevalier, secrétaire d'état à la maison du roi ; Jean Herault, seigneur de Gourville, écuyer, ami et conseiller du roi ; Christophe Auguste Porlier de Busagny, seigneur de Clavières et Ardentes, intendant de la maison de Condé, oncle de la mariée...

Bernard Dumas, tout comme son père Pierre, était seigneur de Caussanilles. De plus, le terrier de Tauriac de 1724/1725 nous indique que Bernard Dumas était un gros propriétaire terrien. Il avait les titres de chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis <sup>(8)</sup>,

ancien maître de camp de cavalerie <sup>(9)</sup>, premier maréchal des logis de la 1<sup>ère</sup> compagnie des mousquetaires du Roi <sup>(10)</sup>. Il appartenait à la grande bourgeoisie locale.

Bernard décéda le 21 octobre 1726 dans sa maison de Chapou, où depuis quelques années, la famille Dumas avait transféré son domicile. Un an plus tard, le 2 novembre 1727 <sup>(4)</sup>, fut établi par Blaise Izorgue, notaire à Puybrun, l'inventaire de ses biens et effets au « château » de Chapou. Cet inventaire fut estimé à la somme de 1029 livres à laquelle il faut ajouter 337 livres 15 sols d'argenterie. La dame Dumas « ayant trouvé la communauté plus onéreuse que profitable », renonça à la succession <sup>(11)</sup>.

Ainsi se termine l'histoire de ces deux familles hors du commun. La maison forte de Chapou fut vendue à la famille Causse qui l'acheta en 1727. Elle en est encore propriétaire aujourd'hui.

**Remerciements :** Nous exprimons toute notre gratitude à Madame Jacqueline Causse qui nous a ouvert les portes de sa maison et qui nous a donné des informations sur cette maison.

Jean-Pierre LAUSSAC, Roger MARTINEZ et Françoise Albertine MAS

## Bibliographie et notes

- 1 - Archives départementales du Lot, B 1270.
- 2 - Le Cardinal de la Rochefoucauld fut évêque de Clermont, grand aumônier de France et président du Conseil du Roi. Il était parent par alliance des La Fayette tout comme Madame de Senecey, née Marie-Catherine de La Rochefoucauld, duchesse de Randan et sœur du Cardinal.
- 3 - Archives départementales du Lot, B 1279.
- 4 - Archives départementales du Lot, 3E 1410/13.
- 5 - Archives communales de Tauriac.
- 6 - Caussanilles était un fief, proche du village de Chapou, paroisse de Tauriac où Pierre Dumas devait avoir les trois justices. Dans le terrier de Puybrun de 1670, où il possédait deux chènevières, il est dit soit sieur de Caussanilles, soit co-seigneur de ce fief.
- 7 - A. N. Paris, 1/111 XC II 296.
- 8 - L'ordre royal et militaire de Saint-Louis est un ordre honorifique français créé par Louis XIV, en 1693, pour récompenser les officiers les plus valeureux qui combattaient au sein de la Ligue d'Augsbourg.
- 9 - Le maître de camp de cavalerie est celui qui commande un régiment de cavalerie.
- 10 - La 1<sup>ère</sup> compagnie était dirigée par un capitaine-lieutenant, un sous-lieutenant, un enseigne et deux maréchaux des logis. La première compagnie fut rétablie en 1657 par Louis XIV dont il était capitaine. En 1667, le capitaine-lieutenant qui commandait cette compagnie, d'environ 150 hommes, était Charles de Batz-Castelmore, comte d'Artagnan, plus connu sous le nom célèbre de d'Artagnan.
- 11 - A. N. Le Caran, notaire Martin Bouron, MC/ET/XXIX/388 du 23/2/1728

Roger Martinez, que Bernard Chapou entretenait des relations étroites avec les Castelnau. En effet, ce dernier fut le doyen de la collégiale de Castelnau de 1550 à environ 1570. De plus, nous savons qu'en 1542, Louise de Bretagne d'Avaugour (1515-1608) épousa Guy 1<sup>er</sup> de Castelnau de Clermont-Lodève, baron de Castelnau-Bretenoux. Ce dernier décéda deux ans après son mariage, laissant un fils posthume Guy II. Après le décès de son mari et à la demande de Catherine de Médicis, Louise de Bretagne accompagna Élisabeth de Valois, fille de la reine, en Espagne où elle épousa Philippe II, futur roi d'Espagne. Plus tard, en 1561, Louise, fidèle et proche de la reine, fut rappelée auprès de cette dernière à la Cour où elle devint d'abord sa dame de compagnie, puis sa dame d'honneur. On peut donc légitimement penser que Louise de Bretagne intercédait auprès de Catherine de Médicis pour lui demander la charge d'une abbaye pour son protégé et ami Bernard Chapou. Ce dernier obtint de Charles IX, fils de Catherine de Médicis, l'abbaye de Bohéries en Picardie. Bernard Chapou fut nommé abbé de Bohéries le 1<sup>er</sup> juillet 1570 et garda ce bénéfice en commende jusqu'à décembre 1599. Il fit son testament le 1<sup>er</sup> mai 1603 <sup>(3)</sup> et décéda dans sa maison de Chapou, vraisemblablement quelques jours, voire quelques semaines après avoir testé. En effet, la lecture de ce document nous décrit un abbé alité et particulièrement affaibli.

## L'abbaye de Bohéries

Fille de Clairvaux, l'abbaye de Bohéries a été fondée en 1143 par des moines cisterciens venus de l'abbaye de Foigny en Thiérache. Elle est située sur la commune de Vadencourt, dans le département de l'Aisne, diocèse de Laon en Picardie. Comme de nombreuses abbayes, elle a beaucoup souffert des guerres, notamment la guerre franco-espagnole au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle. Reconstituée au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'abbaye fut vendue comme bien national en 1791. Classée monument historique en 1995, cette bâtisse s'ordonne aujourd'hui en deux ailes symétriques autour d'un magnifique pigeonnier octogonal.